

Développement et maintien de l'activité pour toute manifestation internationale

CCI OISE

Présentation du dispositif

Développer et maintenir son activité économique en lien avec toute manifestation à dimension internationale sur le territoire de l'Oise.

2 étapes d'accompagnement :

Etape 1 :

- Diagnostic de l'entreprise afin de construire un plan d'action,
- Montage du dossier d'aides pour la présentation du projet au comité.

Etape 2 : Financement d'opérations d'aménagement, de création ou de restructuration de locaux d'activités pour développer des activités nouvelles en lien avec une manifestation majeure.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux porteurs de projets et aux entreprises industrielles, commerces, services ou exploitation agricole.

— Critères d'éligibilité

Pour le porteur de projet

Etape 1 :

- la réalisation du diagnostic par le conseiller expert de la CCI,
- ne pas faire l'objet d'un accompagnement dans un autre programme régional ou national.

Etape 2 :

- les entreprises industrielles, commerces, activités de services ou exploitation agricole qui souhaitent positionner leur activité en lien avec une manifestation d'envergure sur le département et qui a besoin soit d'investir soit de renforcer sa digitalisation,
- les entreprises devront être situées dans le territoire de l'Oise.

Pour la prise en charge de l'accompagnement

Étape 1 :

- Ne pas être en régime micro-entrepreneur,
- Disposer de locaux,
- Ne pas être une entreprise de prestation à caractère intellectuel.

Étape 2 :

- Présenter un argumentaire de positionnement de l'activité de l'entreprise par rapport à l'événement,
- Remplir le dossier correspondant pour passage en comité,
- Le comité statuera sur le montant de l'aide.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Étape 1 : l'aide prend la forme d'une subvention de 600 € HT par accompagnement réalisé.

Étape 2 : l'aide est à hauteur de 50% HT du budget total des dépenses éligibles dans la limite de 3 000 € HT d'investissement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour monter et déposer une demande, contactez la CCI de l'Oise, à l'adresse revitalisation@cci-oise.fr. Un(e) conseiller(ère) vous accompagnera.

Organisme

CCI OISE

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise

- 18 rue d'Allonne
CS 60250
60000 BEAUVAIS Cedex
Téléphone : 03 44 79 80 81
E-mail : revitalisation@cci-oise.fr